

DELIBERATION N°2018-09-2  
Relative à l'approbation du règlement intérieur du Bureau

---

Le Conseil d'administration,

Vu le décret 2016-1865 du 23 décembre 2016 portant création de l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane,

Vu la note de présentation annexée dans le rapport de séance,

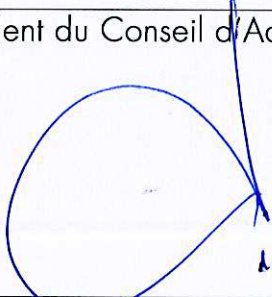

Après en avoir délibéré lors de la présente 9<sup>ème</sup> séance du 20 septembre 2018,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur du bureau du conseil d'administration.

Article 2 : De charger le directeur général de l'exécution de la présente délibération.

Saint-Laurent, le 20 septembre 2018

<p>Le Président du Conseil d'Administration</p> 	<p>Approuvé par M. le Préfet de Guyane</p> 
---	---